

L'illégalité régulière au cœur du paradoxe de l'Etat-nation Ethnographie de l'interface en tension entre requérant.e.s d'asile débouté.e.s et autorités suisses

Depuis le 1er janvier 2008, les personnes n'ayant pas obtenu de permis de séjour suite à l'examen de leur demande d'asile, et n'obtempérant pas à l'impératif de quitter le territoire suisse, se voient privées de l'octroi d'une aide sociale et leur présence est illégalisée. La seule assistance publique à laquelle ils et elles peuvent prétendre est celle de *l'aide d'urgence* offrant un soutien matériel par le biais de structures délivrant un lit et des repas, ainsi que des bons de premières nécessités et des soins médicaux d'urgence.

Ce travail de recherche se base sur une ethnographie de plusieurs années (2008-2011) au sein de structures d'aide d'urgence d'un canton romand, en Suisse. J'y ai mêlé l'observation participante aux entretiens semi-directifs auprès de ses résident.e.s. Je cherche à développer une compréhension de l'intérieur de ces lieux ambigus afin d'en comprendre la pérennité alors que les critiques sont multiples et émises de sources parfois antinomiques. Ma recherche tente de donner la parole aux requérant.e.s d'asile débouté.e.s qui, quotidiennement, sont soumis.e.s à une discipline dissuasive œuvrant à leur rappeler que leur place n'est plus en Suisse.

Je m'intéresse à leur perception de leur marge de manœuvre, à leurs désirs et à leurs peurs, mais également aux liens que ces personnes entretiennent à la légalité à travers l'établissement d'une relation constante aux autorités publiques (cantonales et fédérales). Dans ce cadre, cette thèse problématise les catégories issues du monde juridique -mais également véhiculées par le sens commun- de légalité et d'illégalité. La description de leur vécu dans le cadre de l'aide d'urgence démontre non seulement leur dimension fluide et dynamique, mais également les enjeux de pouvoir que leur mobilisation politique implique.

Ma proposition est de saisir la position des requérant.e.s d'asile débouté.e.s à l'aide d'urgence sous le label de *l'illégalité régulière*. Dans ma thèse, je la décris comme *régulière* selon trois acceptations. Premièrement, de par l'ancrage au sein d'un *camp d'étrangers* alliant accueil et répression, l'illégalité organise le temps de manière concrète et le rythme au gré des convocations, repas et règlements de maison. Deuxièmement, cette illégalité est perçue comme *régulière* également en ce qu'elle place les personnes illégalisées en contact constant avec les autorités. Elle n'est dès lors plus clandestine, mais contrôlée par des agents intermédiaires en charge de la mise en place du régime de l'aide d'urgence. Finalement, cette illégalité spécifique autorise une régulation importante de toute une population ayant perdu son statut légal en Suisse. En effet, l'analyse des perceptions de la légalité des requérant.e.s d'asile débouté.e.s rencontrée.e.s lors de mon terrain d'étude rend patent le fait que la mise en relation constante des personnes aux autorités publiques, leur perte d'autonomie, mais aussi le contrôle permanent, contribuent à former chez ces personnes un sentiment de *régularisabilité*. Ce concept proposé comme contribution réflexive aux études sur la déportabilité (c'est-à-dire la possibilité d'être renvoyé) traduit la réalité de celles et ceux qui, quotidiennement, cherchent à mener une conduite irréprochable afin de mériter, un jour peut-être, d'être régularisé.e.s.

Se nourrissant principalement d'un important substrat ethnographique et des paroles des personnes illégalisées, cette thèse parle de l'intimité du lien qui se forge au sein de l'interface en tension entre autorités suisses et requérant.e.s d'asile débouté.e.s